

1. Que s'est-il concrètement passé avec les prêts d'entrée et si des virements ont été effectués pour payer des primes, quel a été le montant payé et quel montant reste-t-il dans la réserve?

A: Des primes pour les polices américaines, les frais d'avocat, de fonctionnement et autres ont été payés. Jusqu'en juin 2012 compris, MQIC a payé \$ 1,2 millions à madame Peck. Depuis juillet 2012 et à ce jour, MQIC a payé \$ 1 million de primes pour 13 polices QI américaines. Il y a encore € 4 millions en réserve.

2. Y a-t-il une instance indépendante ou un réviseur qui contrôle vos transactions et une liste détaillée de ces transactions peut-elle être mise à disposition si un participant le demande?

A: MQIC n'a pas de réviseur. Si les membres de MQIC le décident, un réviseur sera nommé. Bien que les membres de MQIC n'ont pas de vue sur les opérations individuelles de la société de droit commun, un compte-rendu des opérations globales de la société est rédigé chaque année conformément aux statuts.

3. J'ai compris que le prêt d'entrée n'a pas été payé par tous les participants QI. Que se passe-t-il si, par exemple, une assurance vie a été divisée en 100 participations et que seulement 80 participants ont payé le prêt d'entrée ? Cela résulte finalement en un déficit de 20% de primes ! Comment faites-vous pour éviter que l'assurance n'expire ?

A: Conformément aux statuts, un participant QI ne peut devenir membre que si un prêt d'entrée de 5% est payé. La question posée n'est par conséquent (du moins jusqu'à maintenant) pas d'application et repose sur un faux problème. Si MQIC décide de faire une proposition aux participants qui ne peuvent vraiment pas payer les 5% de prêt d'entrée, la question posée ci-dessus sera alors importante.

4. Spécifiquement pour mon cas: certaines participations dans QI ont été mises sous gestion dans une branche 23 de Private Insurer de Monsieur Lycops. Dans ce cas, des frais de gestion sont encore une fois comptés comme pourcentage de ces participations. Il n'y a cependant plus rien à gérer par Private Insurer puisque la gestion effective continue par l'intermédiaire du prêt d'entrée de MQIC. D'où ma requête de placer ces participations sous MQIC.

A: Private Insurer est membre de MQIC pour ces participations QI pour lesquelles elle a payé un prêt d'entrée. Cela concerne toutes les participations QI à l'exception de 2. Autrement dit, Private Insurer a 2 participations pour lesquelles un prêt d'entrée n'a pas (encore) été payé et pour lesquelles elle n'est donc pas membre de MQIC. Si le concerné ne veut plus se voir compter des frais de gestion, il/elle doit procéder à un rachat pour garder ces participations QI via MQIC. Cela peut se faire pour les fonds BGI et CLSF, mais pas pour les fonds EIF.

5. Je ne suis probablement pas le seul qui n'a pas reçu de preuve de SPQI que ces paiements ont bien été transférés à madame Peck, et cela a été la raison principale de ma désaffiliation à SPQI. Ma question est la suivante : dans quelle mesure la société de droit commun est-elle au courant de ces paiements, a-t-elle des preuves que ces paiements ont été effectivement effectués, et peut-elle ou veut-elle communiquer les preuves éventuelles aux participants ?

A: MQIC sait précisément combien elle a payé de primes pour les polices QI américaines à ce jour. Etant donné que MQIC ne transmet aucune information individuelle, elle ne peut transmettre les preuves de ces paiements aux membres qui le demandent.

6. Je suis membre tant de SPQI que de MQIC. Une bonne gestion est caractérisée par la « diversité » de ses membres. Pourquoi Eelco Homan a-t-il finalement été exclu du Conseil d'Administration de MQIC?

A: Des élections ont été tenues et le résultat est ce qu'il est. Il est en outre erroné d'affirmer que Eelco Homan « a finalement été exclu du Conseil d'Administration de MQIC ». Normalement, lors d'une élection des administrateurs d'une société de droit commun (et d'une société tout court) plus de 50% des voix valablement exprimées est exigée pour être nommé. Les dispositions statutaires de MQIC sont plus larges dans le sens que les candidats qui ont le plus de voix sont nommés.

7. Pour toute "prestation", il y a, en principe, une rémunération. On sait maintenant via via comment le splendide Jan De Schepper a déjà été indemnisé. Les autres membres du conseil travaillent-ils "pro Deo" ou les primes versées par les dupés qui sont destinées à garder les polices en vigueur seront-elles également utilisées (à mauvais escient) pour les payer ?

A: Tous les membres du Conseil d'Administration de MQIC travaillent gratuitement "pro Deo". Mais il y a bien une indemnité pour les frais externes qui sont engendrés. Le prêt d'entrée n'était pas exclusivement destiné à garder toutes les polices en vigueur. Le prêt d'entrée était effectivement destiné à payer les primes des polices en fonction des contributions de MQIC telles que frais d'avocat, de fonctionnement et autres, et ceci est également le cas. Chaque année, une justification sur la situation (situation financière comprise) est fournie aux membres de MQIC.

8. 6 mois sont passés et il n'y a toujours rien de concret sinon des e-mails qui sèment la confusion avec beaucoup des prises de bec, ce qui n'est certainement pas bon. C'est pourquoi je ne me suis pas affilié parce qu'ils ne s'entendent pas dans la direction, il est temps d'y remédier. Ma question la plus importante : quel est le rendement à attendre de l'investissement sur base de ce que l'on pense maintenant (par ex. pour 100 euros investis, on s'attend à ce que x% sera remboursé sur une durée de y années)

A: Tout d'abord nos excuses pour les prises de bec. Nous avons fait ce que nous pensions devoir faire. Il y a encore et toujours trop de facteurs incertains pour déjà faire des pronostics sur les rendements attendus des investissements QI. Nous avons cependant maintenant le pressentiment que les membres de MQIC pourront bien limiter leurs pertes. Nous ne pouvons et ne voulons absolument pas parler de la situation des autres participants de QI parce qu'il y a dans ce cas encore plus de facteurs incertains, tel que le risque de longue vie.

9. J'ai la question précise suivante : étant donné que j'ai encore d'autres obligations financières (remboursements d'emprunts, étudiants en kot à l'université, etc...) il semble que je ne vais pas pouvoir continuer à payer et je ne me vois pas emprunter de l'argent à mon âge car on doit alors rembourser beaucoup et je ne pourrai pas gagner cet argent à temps. Quelle solution avez-vous pour nous, ou serons-nous une nouvelle fois dupés parce

que nous n'avons pas de moyens financiers suffisants ?

P.S. Veuillez faire tout votre possible pour nous aider, vu que mes économies se trouvent principalement dans QI. CLSF 18/7 était le produit dans lequel j'ai investi (\$ 200.000 de capital de départ et ensuite une montagne de primes), en faisant confiance à mon courtier. J'y ai placé quasiment toutes mes économies et maintenant cela me donne des insomnies et je dois souvent prendre des médicaments pour pouvoir dormir.

A: Nous comprenons parfaitement les émotions négatives que tout ceci provoque. Le Conseil d'Administration de MQIC fait tout ce qu'il est possible de faire pour limiter au maximum les pertes. Nous aurons cependant plus d'informations que dans un futur proche, après avoir reçu des éclaircissements concernant la situation réelle du portefeuille.

MQIC se maintient à ses objectifs qui se traduisent aujourd'hui comme suit :

- *Collectivisation des risques;*
- *Assistance dans le travail du curateur.*

Ceci a lieu en première instance en vue d'un résultat le meilleur possible pour ses membres, mais de toute façon en respectant les intérêts des autres participants. La procédure américaine choisie sert en effet autant les intérêts des membres de MQIC que ceux des autres participants QI.

10. Existe-t-il une relation entre les personnes du Conseil d'Administration de MQIC, ou les familles/amis du Conseil d'Administration avec Litai Assets? Si oui, lesquelles?

A: Il n'existe aucune relation entre Litai Assets et les personnes du Conseil d'Administration de MQIC, ou les familles/amis du Conseil d'Administration de MQIC. Litai Assets est une société qui est active depuis des années dans le "servicing" des polices d'assurance vie américaine et des "fractionals" sur de telles polices. Elle a donc une bonne réputation sur le marché. C'est la seule raison pour laquelle le Conseil d'Administration de MQIC a pris contact avec Litai Assets.

Litai Assets a aidé MQIC depuis des mois au niveau du suivi du portefeuille d'assurances vie américaines. Sans l'aide de Litai Assets, MQIC n'aurait pas été capable d'avoir une perspective adéquate sur le portefeuille.

D'ailleurs, nous pouvons ajouter en passant que madame Peck était prête à confier le "servicing" de certaines polices d'assurance vie américaines à Litai Assets et que la correspondance nécessaire a été ensuite rédigée pour cela. A côté de Litai Assets, le fait que madame Peck a édifié sont organisation de telle sorte que ses bureaux sont vides depuis 2012 aura certainement joué un rôle.

11. Quelle est la solution et/ou la stratégie de MQIC à court et long terme?

A: Avec la faillite de madame Peck, un cadre est recréé dans lequel les actifs liés à QI de tous les participants QI seront gérés de façon raisonnable avec la gouvernance la maîtrise des risques suffisants. MQIC vise à limiter au maximum les pertes de ses membres, mais avec respect pour les autres participants QI qui ont en effet également assez souffert.

12. La solution de LSC est-elle une alternative éventuelle à la solution de MQIC?

A: La solution de LSC n'est pas une alternative à la "solution de MQIC" dans ce sens que les deux ne sont vraiment pas comparables. Avec la faillite de Peck, un cadre est recréé dans lequel les actifs liés à QI de tous les participants QI seront gérés de façon raisonnable. Le curateur analysera ainsi la solution de LSC en plus de celle des autres solutions concernant le portefeuille d'assurances vie américaines.

MQIC jugera chaque solution sur ses mérites dès qu'elle aura assez d'information. Les critères utilisés à cet effet seront les suivants:

- *La solution ne peut pas contenir plus de risques que les investisseurs ne courent maintenant;*
- *Le modèle doit être élaboré de manière professionnelle, sans conditions cachées (par ex: quelles rentes, quelles espérances de vie, quelles commissions,...) ;*
- *Les rendements doivent être répartis de manière transparente.*

Sinon, tant le curateur que MQIC examineront les créances en responsabilité et décideront de commun accord de qui fait quoi.

En résumé, MQIC continue à suivre ses objectifs qui se traduisent comme suit :

- *Collectivisation des risques;*
- *Assistance dans le travail du curateur.*

Ceci a lieu en première instance en vue d'un résultat le meilleur possible pour ses membres, mais de toute façon en respectant les intérêts des autres participants.

13. Pourquoi les co-participants du CLSF III/IV ne sont-ils pas informés lorsqu'une action est prise par MQIC (demande de mise en faillite) concernant ce fonds?

A: L'essence du succès de la procédure était l'élément de surprise. Nous avons, en effet, affaire à un dossier de fraude considérable qui doit être examiné de façon spécifique. Tous les participants QI, et donc également les co-participants du CLSF III/IV sont maintenant et resteront informés au sujet de la procédure judiciaire – voir par exemple www.QIFraud.com.

14. Nous nous attendons à ce qu'un aperçu des primes payées et non payées soit fourni par MQIC avec une explication concernant les raisons de ces choix.

A: Voir réunion d'information

15. Selon l'art. 1.13. des statuts de MQIC, des primes doivent être payées pour garder les polices en vigueur. Pourquoi cela n'est-il pas fait ou seulement partiellement fait ?

A: Non, voir réunion d'information parce que:

- *il n'y a pas assez d'argent pour tout payer;*
- *les conditions ne sont pas remplies pour payer les primes de façon raisonnable.*

16. L'information selon laquelle le 05 juillet 2012 toutes les polices étaient encore en vigueur est-elle correcte ?

A: Selon Monsieur Iain Stamp de LSC elles l'étaient bien. Il était d'ailleurs à ce moment responsable des polices. Bien que nous acceptons cette allégation, nous le vérifierons de manière indépendante, voir www.QIFraud.com.

17. La réactivation des polices expirées engendre des frais supplémentaires (amendes de l'assureur)! Comment cela sera-t-il financé ?

A: La réactivation des polices expirées n'est pas toujours possible. Si cela est possible, cela aura en effet des frais, en principe, mais pas toujours des frais supplémentaires. Cfr réunion d'information – MQIC finance la mise en œuvre de la curatelle. Si un assureur américain ne veut pas remettre des polices en vigueur malgré la fraude commise, il sera compréhensible que le nouveau trustee 'curateur' s'adressera à l'assureur pour obtenir des dédommagements. Les compagnies savent que de telles actions sont d'usage en cas de fraude. Souvent ces affaires sont résolues à l'amiable en payant une indemnité. Cet argent peut également être utilisé pour payer des primes, du moins si et pour autant que le portefeuille est collectivisé.

Vous pouvez également déduire de ce qui précède que le nouveau trustee 'curateur' a de toute façon plus de facilité, grâce à son statut, de faire remettre des polices en vigueur. Selon que le juge/curateur décide de collectiviser ou non, de tels frais supplémentaires seront soit supportés par tous les participants QI, probablement avec des contributions externes comme celles des compagnies, soit seulement par les participants QI qui sont liés à cette police.

18. Nous avons tous pris note du résultat des élections. Pourriez-vous nous donner une explication concernant les résultats non pondérés, c'est-à-dire sur base du nombre de voix. MQIC déclare dans sa communication qu'elle représente le "petit investisseur", mais le résultat des élections est peut-être très influencé par un ou plusieurs autres gros investisseurs, dont la voix pèse plus lourd que celles de centaines de petits investisseurs.

A: Ce qui pèse le plus est le fait que seulement une partie des électeurs a utilisé 5 voix. 83% des électeurs ont voté pour plus d'un candidat. Seulement 13,8% a utilisé complètement son droit de vote et a voté pour 5 candidats..

Sur base de la face value le candidat qui a été élu avec le plus de voix en a récolté 81,45%, le candidat élu avec le moins de voix en a récolté 35,55%. Le candidat non élu a obtenu 34,55% des voix, si bien que pour le dernier mandat la pondération a été décisive.

Elections	JFL	HCB	EDU	MVH	WWI	EHO
%	81,45%	71,03%	65,87%	39,35%	35,55%	34,55%
224 membres	172	144	118	69	65	93

19. A ce propos: pour combien de % pèse Private Insurer dans la société de droit commun? Idem pour l'élection du Conseil d'Administration? Si la voix de Private Insurer est de facto déterminante pour la composition du Conseil d'Administration, alors il y a un risque que l'intérêt général ne soit pas servi, mais bien celui d'un seul gros investisseur.

A: Etant donné que MQIC ne transmet aucune information individuelle, elle ne peut communiquer le % d'un membre. Private Insurer n'a de toute façon pas de voix déterminante par rapport à sa part. Les règles sont appliquées de la même façon pour tous les membres, même si Private Insurer est, en effet, un "gros investisseur".

20. Monsieur De Schepper a répondu en mars à ma question concernant les frais auxquels on devrait s'attendre dans la société de droit commun, et qui selon lui seraient quasi nuls,

d'autant plus qu'il disparaîtrait lui-même de la scène immédiatement après l'installation du Conseil d'Administration. Maintenant, il s'avère que des honoraires substantiels ont été payés à Jan De Schepper et qu'il reste simplement à son poste. Une affaire onéreuse pour les membres de la Société de droit commun. D'où vient ce changement de cap ?

A: Il n'y a eu aucun changement de cap chez MQIC, au contraire. L'objectif de départ n'était pas de réduire les frais mais bien de limiter les risques de ses membres, en respectant les autres participants QI qui ont également assez souffert. Puisque madame Peck a refusé toutes les propositions faites jusqu'en août 2012, une procédure en justice a dû être enclenchée. Jan De Schepper n'est pas participant QI et n'est donc pas membre de MQIC non plus. Etant donné que Jan De Schepper a l'expérience adéquate en tant qu'avocat, ses services sont plus qu'utiles pour MQIC et ses membres. Il est donc normal que Jan De Schepper soit payé pour les services qu'il fournit à MQIC.

21. Quant pourrions-nous consulter les comptes de la société de droit commun?

A: Conformément aux statuts, justification est donnée annuellement aux membres concernant la gestion et donc également concernant les comptes.

22. Je lis que l'on paie maintenant directement aux compagnies d'assurance. Pourquoi cette information n'a-t-elle pas été transmise directement à SPQI également, ce qui aurait pu éviter tous les remous de cet été. La Société de droit commun a essentiellement agi comme Peck : ne pas donner de publicité ou de preuves de ces paiements.

A: Quand une fraude est commise, on ne peut mener une politique d'information publique. Il s'agit d'ailleurs d'une pratique courante.

Madame Peck a des soi-disant fiduciary duties en tant que trustee, y compris l'obligation d'informer et de rendre des comptes. Madame Peck n'a cependant pas respecté ces obligations ainsi que d'autres.

Conformément à ses statuts, MQIC donnera annuellement justification à ses membres concernant la gestion effectuée et donc également concernant les comptes. MQIC ne peut cependant pas transmettre de données individuelles.

23. Selon les informations de Peck/AdminQI toutes les polices étaient encore en vigueur jusqu'au 5 juin. Cela correspond-il aux informations dont vous disposez et sinon, quelle est la vérité d'après vous et sur quoi basez-vous votre avis ?

A: Bien que nous acceptons cette information avec prudence, nous vérifierons cette information de façon indépendante, voir www.qifraud.com.

24. D'après les informations de Peck/AdminQI des polices ont expiré pour un montant \$ 140.000.000 la semaine passée à cause du manque de primes disponibles. Cela correspond-il aux informations dont vous disposez et sinon, quelle est la vérité d'après vous et sur quoi basez-vous votre avis ?

A: Madame Peck et AdminQI ont fourni tellement d'informations contradictoires concernant les polices expirées que MQIC ne sait vraiment pas quelle police a réellement expiré ou pas.

Ces informations sont maintenant vérifiées de façon indépendante, voir www.qifraud.com. Dès que l'on obtiendra des informations certaines, nous communiquerons les informations globales.

25. On a entendu dire que MQIC a payé des primes pour des polices qu'elle a sélectionnées. Est-ce correct? Et si oui, combien de polices cela concerne-t-il, avec quelle face value et à combien s'élève les primes payées par MQIC?

A: Voir réunion d'information. Depuis juillet 2012 et jusqu'à aujourd'hui MQIC a payé \$1 million de primes pour 13 polices QI américaines directement aux compagnies concernées.

26. Sur quels critères avez-vous sélectionné ces polices ?

A: Cfr réunion d'information. Les critères utilisés sont (i) rendement attendu selon le rapport Face value/prime/espérance de vie, (ii) la présence supposée de documents de police et (iii) l'intérêt de la société de droit commun.

27. Peck n'était apparemment pas au courant de votre paiement de prime sélectif, ce qui a provoqué un sentiment de chaos général. Non seulement chez elle et/ou AdminQI, mais également chez SPQI, chez tous les participants que je connais et chez les assureurs concernés qui reçoivent des informations contradictoires concernant ces paiements de primes. Pourquoi avez-vous agi de la sorte ?

A: Dans une institution financière qui fonctionne normalement, de tels paiements seraient immédiatement remarqués et ne devraient provoquer aucun chaos. Quand une fraude est commise, on ne peut mener une politique de publicité de l'information. Il s'agit là d'une pratique courante. A partir de juillet 2012, payer les primes directement aux compagnies était la seule possibilité pour MQIC de limiter les dégâts dans le portefeuille QI. La gestion de Madame Peck était tellement dramatique qu'il ne restait aucune autre possibilité pour MQIC.

28. Selon vos informations MQIC représente environ 50% de la face value de la totalité du portefeuille QI. Il est également clair pour moi que MQIC et les participants qui ont directement payé des primes à Peck ne représentent pas 100% des participants. Vous-mêmes (du moins les participations qui sont achetées et revendues par vous) formez donc un de ces non-payeurs avec un retard de primes d'environ \$ 750.000 sur la période septembre 2011 - juin 2012. Cela est-il correct ?

A: Nous supposons que celui qui pose la question parle des paiements de primes de Private Insurer. MQIC ne peut transmettre des informations individuelles. Private Insurer est membre MQIC pour les participations QI pour lesquelles elle a payé un prêt d'entrée. Cela concerne toutes les participations QI à l'exception de 2. Autrement dit, Private Insurer possède 2 participations QI pour lesquelles elle n'a pas (encore) payé de prêt d'entrée et pour lesquelles elle n'est donc pas membre MQIC.

29. A cause du fait qu'il y a des non-payeurs et des participations non vendues, un "trou de primes" apparaît qui devra être rebouché tôt ou tard. Si je comprends bien, les 5% que les

membres de MQIC ont versés représentent une somme totale de 5% x 50% x \$ 311 millions = environ \$7,8 millions. Sur base des informations que j'ai à ma disposition, l'expiration de \$ 140 millions de polices est causé par un retard de prime cumulé de "seulement" \$ 1,74 millions. Les fonds versés à MQIC étaient donc largement suffisants pour garder la totalité du portefeuille intacte, non seulement jusqu'à aujourd'hui mais également pour un long moment à l'avenir. Est-ce correct ? Ce délai, si ce qui précède s'avère juste, aurait laissé assez de temps pour trouver une solution raisonnable, grâce à laquelle toutes les polices auraient pu être maintenues en vigueur, pour trouver des financements additionnels, pour optimiser le rendement final et pour traiter justement les personnes qui paient les primes ou non par rapport l'une à l'autre. Vous avez apparemment suivi une toute autre stratégie.

A: Les 5% de prêt d'entrée de tous les membres de MQIC représente jusqu'à présent \$ 7,5 \$. Madame Peck et AdminQI ont fourni tellement d'informations contradictoires et qui ne pouvaient pas être vérifiées concernant les polices expirées que MQIC ne sait pas du tout quelle police a expiré ou pas. De plus, nous avons eu depuis tellement de preuves que madame Peck a menti tant avant qu'après le 27 septembre 2011 qu'on ne peut lui accorder aucune crédibilité. Ces informations sont maintenant vérifiées de façon indépendante, voir www.qifraud.com. Dès que l'on obtiendra des informations certaines, nous communiquerons les informations globales.

Payer les primes directement aux compagnies était la seule possibilité pour MQIC à partir de juillet 2012 de limiter les dégâts dans le portefeuille QI. La gestion de Madame Peck était tellement dramatique qu'il ne restait aucune autre possibilité pour MQIC.

30. Quel est l'objectif de MQIC? (Je peux comprendre que les objectifs principaux devraient être l'optimisation de la valeur que les polices représentent pour les participants QI).

A: L'objectif de MQIC n'est pas l'optimisation de la valeur que les polices représentent pour les participants QI mais bien limiter au maximum les pertes pour ses membres, avec respect pour les autres participants QI qui ont également assez souffert.

A ce moment cette stratégie se traduit comme suit :

- Collectivisation des risques;
- Soutient du travail du curateur.

Ceci a lieu en première instance en vue d'un résultat le meilleur possible pour ses membres, mais de toute façon en respectant les intérêts des autres participants.

31. Quelle est la stratégie de MQIC pour compléter cette stratégie?

A: Constitution graduelle soutenue par une connaissance solide.

32. Pourrais-je avoir la justification financière qui montre comment la stratégie que vous avez choisie mène à la maximalisation de la valeur nette au comptant du portefeuille QI pour les participants?

A: MQIC trouve que la valeur nette au comptant du portefeuille QI est en fait moins importante que la limitation des pertes, entre autres par les créances en responsabilité. Les deux aspects ne peuvent être séparés.

Dans le marché actuel, où la valeur de vente des polices s'effondre, le paiement des primes est la seule stratégie rationnelle. C'est d'autant plus vrai que madame Peck ne possède manifestement pas assez de documentations sur les polices, ce qui influence grandement la valeur de vente. Cette stratégie a cependant été entravée de façon désastreuse par madame Peck qui:

- *a refusé de communiquer des informations sur le besoin en primes;*
- *a refusé de fournir des informations concernant les primes reçues;*
- *a refusé tout contrôle;*
- *n'a mené aucune politique à l'égard des non-payeurs;*
- *a refusé de démissionner pour sauver le portefeuille alors qu'une série d'investisseurs a déclaré n'être prêts à payer que si madame Peck se retirait ;*
- *a monté les participants QI les uns contre les autres.*

La stratégie actuelle de MQIC est de payer les primes, en combinaison avec une politique claire vis-à-vis des non-payeurs et un soutien maximum du curateur.

33. Paiement de primes

Le 9 juillet, lors de la réunion à Londres, il s'est avéré que des polices ont encore expiré. La police de \$ 10 mio était à nouveau complètement en vigueur.

MQIC aurait dû payer, d'après AdminQI, environ \$ 1,4 mio pour le 3^{ème} trimestre. Ceci est basé sur une ancienne communication de MQIC à ses membres.

Le montant des primes est donc plus élevé. Pour le 2^{ème} trimestre, un décompte de primes aura également lieu concernant les nouveaux membres MQIC qui n'ont pas encore payé de primes pour le 2^{ème} trimestre.

Il semble que MQIC a payé des primes depuis le 10 août environ.

D'après le détail des primes reçu de Peck mi-avril, les primes à payer pour le 3^{ème} trimestre s'élevaient mensuellement à :

Juillet	1.768.825
Août	1.420.229
Septembre	572.000
Total 3 ^{ème} trimestre	3.761.054

En partant d'un intérêt de la société de droit commun de 50% dans le portefeuille, MQIC aurait dû payer en juillet un montant minimum de \$ 884.000 de primes. Le 18 juillet, Peck était d'accord avec le paiement direct de primes de la part de MQIC aux compagnie. Vu que MQIC n'a effectué le paiement que des semaines plus tard, beaucoup de polices ont expiré pour rien.

L'approche de SPQI est d'espérer obtenir assez d'arguments pour soutenir la politique suivie par MQIC concernant le paiement des primes. Dans ce cas, SPQI peut révoquer l'imputation de la responsabilité personnelle et formelle des administrateurs de MQIC du 4 juillet par SPQI.

A: Madame Peck et AdminQI ont fourni tellement d'informations contradictoires et qui ne pouvaient pas être vérifiées concernant les polices expirées que MQIC ne sait pas du tout quelle police a expiré ou pas. De plus, nous avons eu depuis tellement de preuves que madame Peck a menti tant avant qu'après le 27 septembre 2011 qu'on ne peut lui accorder aucune crédibilité. Ces informations sont maintenant vérifiées de façon indépendante, voir www.qifraud.com. Dès que l'on obtiendra des informations certaines, nous communiquerons les informations globales.

A partir de juillet 2012, payer les primes directement aux compagnies était la seule possibilité pour MQIC de limiter les dégâts dans le portefeuille QI. La gestion de Madame Peck était tellement dramatique qu'il ne restait aucune autre possibilité pour MQIC.

34. Un nouveau trustee ne peut pas passer à côté des intérêts des participants qui ne sont pas membres de MQIC. Lorsque MQIC refuse la proposition de LSC, il est souhaitable que MQIC présente au moins une proposition acceptable pour tous les participants.

A: Un nouveau trustee 'curateur' entend défendre les intérêts de tous les participants QI, qu'ils soient membres de l'une ou l'autre organisation ou pas. MQIC suppose que ce sera le cas. Ceux qui n'y croient pas ne croient pas en l'indépendance des juges.

MQIC ne doit pas s'exprimer concernant la proposition de LSC parce qu'une telle décision sera maintenant prise par le juge et/ou le nouveau trustee 'curateur'.

De plus, la solution de LSC n'est pas une alternative à la "solution MQIC" dans ce sens que les deux ne sont pas comparables. Avec la « faillite de Peck » on a à nouveau un cadre dans lequel les actifs liés à QI de tous les participants QI pourront être gérés de façon convenable. Le curateur analysera alors la solution LSC avec et en plus des autres solutions concernant le portefeuille de polices d'assurances vie américaines. Sinon, tant le curateur que MQIC examineront les créances en responsabilité et conviendront de commun accord de qui fera quoi.

35. Quel est le comportement de MQIC à l'égard des intérêts des participants qui ne sont pas membres de MQIC?

- Les participants qui ont déjà payé des primes peuvent-ils encore s'affilier?
- Les participants qui ne peuvent pas payer le prêt d'entrée peuvent-ils avoir une proposition sur base de la dilution de leur intérêt ?

A: Les participants QI, indépendamment du fait qu'ils aient payé des primes ou pas à madame Peck peuvent encore s'affilier si :

1. *Le prêt d'entrée de 5% est payé*
2. *La police liée à leur participation BGI/CLSF/... n'est pas encore venue à échéance/expirée et que cette police ne peut pas être réactivée ou être remise en vigueur.*

Les participants QI qui ne peuvent vraiment pas payer les 5% de prêt d'entrée peuvent s'attendre à une proposition qui tiendra compte des possibilités financières de MQIC sur base de la dilution de leur intérêt. Une telle proposition est d'autant plus accessible que la part de MQIC dans la totalité du portefeuille est grande.

36. SPQI a lancé elle-même la procédure pour mettre un terme à la gestion de madame Peck en tant que trustee et a soutenu la poursuite de ce processus par MQIC. Maintenant que c'est réussi, on doit déterminer s'il est nécessaire de continuer les procédures en justice aux USA, par exemple concernant les dédommagement. SPQI veut être impliquée dans cette prise de décision.

A: Puisque nous ne désirons pas la moindre polémique avec SPQI, on ne répondra pas à tous les aspects de cette question.

La faillite implique obligatoirement que le nouveau trustee 'curateur' examine quelles créances en responsabilité seront effectuées dans l'intérêt de tous les dupés. MQIC soutiendra le nouveau trustee 'curateur' lors de cette sélection et si nécessaire, menera des actions indépendantes. Il n'y a aucune raison de ne pas impliquer SPQI lors de telles prises de décision.

37. Quelle est l'estimation de MQIC concernant le montant des polices expirées? MQIC a annoncé que le montant \$ 52 mio indiqué par madame Peck était incorrect en suggérant qu'il était moins élevé.

A: Madame Peck et AdminQI ont fourni tellement d'informations contradictoires et qui ne pouvaient pas être vérifiées concernant les polices expirées que MQIC ne sait pas du tout quelle police a expiré ou pas. De plus, nous avons eu, depuis lors, tellement de preuves que madame Peck a menti tant avant qu'après le 27 septembre 2011 qu'on ne peut lui accorder aucune crédibilité. Ces informations sont maintenant vérifiées de façon indépendante, voir www.qifraud.com.

Avant que les informations sur les polices ne soient connues avec certitude, MQIC ne se risque pas à communiquer pour quels montants des polices auraient expiré. Notre seule ligne de conduite avec les communications précédentes étaient de démontrer que les informations de AdminQI et madame Peck étaient erronées.

Les 52 millions \$ que madame Peck a annoncé datent, en outre, de l'époque où madame Peck n'avait pas connaissance des paiements directs de MQIC aux compagnies.

38. Quelles sont les chances que les polices expirées soient réactivées? L'estimation que le prix à payer pour cela s'élève à 3% de la face value est-elle correcte?

A: La réactivation des polices expirées n'est pas toujours possible. Si cela est possible, cela aura en effet des frais en principe mais pas toujours des frais supplémentaires. Il n'est cependant pas possible de faire des déclarations sensées à ce propos à ce stade. Si un assureur américain ne veut pas remettre des polices en vigueur malgré la fraude commise, il sera compréhensible que le nouveau trustee 'curateur' s'adresse à l'assureur pour obtenir des dédommagements. Les compagnies savent que de telles actions sont d'usage en cas de fraude. Souvent, ces affaires sont résolues à l'amiable en payant une indemnité.

39. Depuis l'élection du Conseil d'Administration de MQIC, SPQI n'a plus d'influence formelle sur la gestion de MQIC. Cette situation ne plaît pas à SPQI. SPQI demande à MQIC de présenter une proposition de solution.

A: Nous ne souhaitons pas avoir la moindre polémique avec SPQI, au contraire. Tous les participants QI ont déjà assez souffert.

La rationalité suggère une "fusion" entre les associations d'intérêt parce que les intérêts des participants QI seraient mieux servis comme cela. MQIC et SPQI croient également tous les deux dans la valeur du portefeuille si et pour autant que celle-ci est maintenue (SPQI Bulletin 22). La documentation sur les polices que madame Peck a manifestement en sa possession est tellement catastrophique que celle-ci limite la valeur de vente (mais pas la valeur du remboursement final) à un minimum.

MQIC se rend compte qu'une telle "fusion" n'est pas évidente, de par les différents profils d'une partie des membres.

MQIC représente beaucoup de petits investisseurs qui veulent sauver leur participation via le paiement de leur prêt d'entrée, participation qui représente parfois une part considérable de leur patrimoine.

SPQI représente, à côté des 50% de MQIC mentionnés précédemment, également une grande partie des investisseurs qui ne sont pas encore devenus membres de MQIC à ce jour.

La première question est de savoir si ces membres sont prêts à s'affilier à MQIC.

La deuxième question est de savoir si la défense des intérêts de ses membres par SPQI, et donc aussi des non-payeurs, est bien compatible avec la stratégie de MQIC de créer de la valeur par les paiements de primes.

MQIC est convaincue que cela peut se faire, s'il y a unanimité sur la politique à mener (règlement de sanction) pour les non-payeurs que tant SPQI que MQIC peuvent soutenir.

Nous voulons donc proposer à SPQI de mettre sur pied une commission commune pour examiner le problème des non-payeurs afin d'essayer d'obtenir un point de vue commun.

40. SPQI ne souhaite pas contester l'élection du conseil d'administration. Afin d'éviter les problèmes à l'avenir, il est souhaitable de définir une procédure facilement contrôlable pour l'élection.

A: Tout-à-fait d'accord.

41. SPQI a passé des accords écrits avec MQIC avant son soutien total à MQIC. Un des points était le fait que Jan de Schepper se retirerait de son poste d'administrateur un mois après l'entrée en fonction du Conseil d'Administration. Formellement, le nouveau Conseil d'Administration doit procéder à un vote à ce sujet. Initialement il était prévu que le Conseil d'Administration Provisoire ferait partie du nouveau conseil et on pouvait s'attendre à ce que la décision soit ratifiée. SPQI s'attache au fait que Jan de Schepper démissionne en tant qu'administrateur. Un rôle de conseiller de sa part est utile pour la société de droit commun et lui sera certainement attribué.

A: Jan De Schepper s'est engagé par écrit à mettre son mandat à disposition si le Conseil d'Administration de MQIC désire un nouvel administrateur. Il ne s'agit donc pas d'une démission un mois après l'entrée en fonction du nouveau Conseil d'Administration mais simplement de la possibilité unilatérale pour le Conseil d'Administration de mettre fin au mandat de Jan en tant qu'administrateur. Puisque l'engagement mentionné ci-dessus est toujours d'application, le Conseil d'Administration peut le mettre en application à tout moment.

Etant donné que nous ne souhaitons aucune polémique avec SPQI, nous ne répondrons pas aux autres aspects de cette question mais annoncerons que Jan de Schepper a l'expérience adéquate en tant qu'avocat et que, par conséquent, ses services sont utiles.